

Image not found or type unknown



Contestation d'un accord de déclaration préalable assorti de prescriptions architecturales

Par **Rdut**, le **12/06/2019** à **15:31**

Bonjour,
je viens de recevoir un accord pour une déclaration préalable assortie de prescriptions architecturales émanant de l'architecte de la ville (pas des batiments de France). Il s'agit de la pose de volets roulants sous linteau, qui ne pose pas de problème par rapport au PLU, mais sont jugés peu harmonieux par l'architecte, qui autorise ces volets roulants au rez de chaussé mais pas au premier étage. La prescription n'est pas plus argumentée que ça. Puis-je contester et comment?
Merci